

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 495 - 496

Oct

15 et 22



SAISON 2020 - 2021

JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

BUREAU	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	8
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION DELEGATIONS	12
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	16
COMMISSION FEMININES	17
COMMISSION F.M.I	18
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	19
COMMISSION FUTSAL	21
COMMISSION DES REGLEMENTS	22
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	27
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	34
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	35
COMMISSION TECHNIQUE	35
COMMISSION DES TERRAINS	38

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



BUREAU

(PAR VOIE ELECTRONIQUE)

Réunion du Vendredi 16 octobre 2020

DECISION

Les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le coronavirus dont la mise en pratique du couvre-feu à partir de 21h00 dans les métropoles grenobloise et lyonnaise nous amènent à prendre les décisions suivantes :

A compter du lundi 19/10/2020 et jusqu'à nouvel ordre

Tous les matches prévus initialement en nocturne quel que soit le niveau, la catégorie devront être fixés entre 11h30 et 17h00 que ce soit le samedi ou le dimanche, tout en s'assurant que le retour des participants sera effectif avant 21h00.

Cette mesure s'appliquera tant que le couvre-feu sera maintenu par le gouvernement.

La commission sportive repositionnera, dès début de semaine 43, tous les matches seniors prévus hors de ce créneau au dimanche, heure légale prévue par nos règlements.

En cas de difficulté de planning dans un club la commission sportive pourra procéder à l'inversion de rencontres et cette décision ne sera pas susceptible d'appel.

Des compléments d'information seront apportés par la commission sportive semaine 43.

D'autre part tous les matches concernant les championnats foot entreprises, foot à 8 en semaine, vétérans Grenoble à l'exception de la poule E sont suspendus tant que le couvre-feu sera maintenu.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 Octobre 2020



RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

COORDONNEES MEMBRES CLUBS

Votre club doit être joignable par téléphone pour tout contact.

Il s'avère que pour de nombreux clubs, aucun numéro n'apparaît sur le site du District. La raison étant que sur Foot-clubs, les numéros de téléphone des personnes sont mis en « non diffusable » par défaut.

Nous demandons à chaque club de faire rapidement le nécessaire afin qu'au moins un numéro (Président, correspondant...) pour le club soit accessible.

Organisation > Membres du club > Détail personne

Monsieur [Nom] [Prénom] [Numéro personnel] [Sexe: Masculin]

Né(e) le: [Date] [Nationalité: France]

Nationalité: Française [France]

Adresse: Personnelle Envoi club (A renseigner également si adresse différente : ce sera alors celle utilisée pour l'envoi de la correspondance officielle au club)

Complément: []

Ville-rue: [RD] [Lieu-dit: []]

Pays étranger ou DOM-TOM:

Bureau distributeur: [18] []

Catégorie professionnelle: []

Accusé 09/07/2020 22:02

Souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées par la FFF

Souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

Ne souhaite pas que ses coordonnées paraissent dans les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts

Contacts

Type de contact	Contact	Diffusible
<input type="checkbox"/> Mobile personnel	[]	Non diffusables
<input type="checkbox"/> Email principal	[]	Non diffusables

FRAIS D'ARBITRAGE - CAISSE DE PEREQUATION

Pour rappel, pour la saison 2020-2021 seules les catégories D1 – D2 – D3 – D4 – U20D1 et U17D1 sont incluses dans la caisse de péréquation.

On précise que **les indemnités d'arbitrage U15D1 sont à régler le jour du match et à répartir par moitié entre les deux clubs.**



APPEL A CANDIDATURES CDTIS

La CDTIS (Commission Des Terrains et Installations Sportives) recherche 1 à 2 personnes bénévoles pour participer aux différentes actions de la Commission :

Déplacement sur les Installations Sportives pour validation des classements.

Aire de jeu – Vestiaires – Eclairage suivant la Règlementation en vigueur de la FFF.

Classement et mis à jour des dossiers.

Profil recherché :

Personne bénévole disponible en journée (jour à définir en fonction du planning des visites), voire en soirée pour l'homologation des éclairages.

Voiture indispensable.

Travail en équipe. La maîtrise de l'outil informatique est un plus.

Périmètre d'intervention : département de l'Isère.

Méthodique, Organisé(e), Bon relationnel.

Vous pouvez transmettre vos candidatures par e-mail (district@isere.fff.fr) ou par courrier postal (District de l'Isère, 2bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage).

Rappel aux clubs et leur Président - Obligation de licence pour un Football sans incidences... Entraînements et matchs

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein du club (joueur, dirigeant, éducateur, arbitre...).

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Outre la perte du match et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), **nous vous rappelons**

également que votre responsabilité de dirigeants peut être mise en cause pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.

Concernant les joueurs non licenciés : aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club;

Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; il est rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Rappel

Article - 59 1.RG FFF

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Liges régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Liges régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.

2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent.

3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.

TRÉSORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 10 au 11 Octobre 2020

VER SAU	U20D2
AGNIN	D5
MONESTIER	U13N3
BOURG D'OISANS	U13N3

Du 17 au 18 Octobre 2020

TIGNIEU	U17D3
BATIE MONTGASCON	FEMA8

FORFAIT GENERAL U17

Du 9 Octobre 2020

Amende 68 €

MANIVAL	U17D1
---------	-------

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 10 au 11 Octobre 2020

ECHIROLLES	U15FA8
AJAT VILLENEUVE	U15FA8

VOREPPE

U13N1

CESSIEU

U13N2

FC2A

U13N2

LA SURE

U13N2

MOIRANS

U13N3

ST CASSIEN

SA8ENTD2

2 ROCHERS

SA8ENTD2

Du 17 au 18 Octobre 2020

ST JOSEPH DE RIVIERE

FEMA8

FONTAINE LES ILES

SA8ENTD2

GRESIVAUDAN

U18FA8

2 ROCHERS

SA8ENTD1

TURC DE GRENOBLE

SA8ENTD2

MOIRANS

U15FA8

NON RETOUR FMI

Du 10 au 11 Octobre 2020

Amende 75 €

ST MARCELLIN

U17D3

FC2A

U15D3

GIERES

U15D3

VOIRON MOIRANS

FEMA11D2

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 OCTOBRE 2020

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31 Octobre 2020**

524603 UO PORTUGAL

533035 AJAT VILLENEUVE

564167 GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

Transmises aux commissions :

DISCIPLINE :

CARRERE S. – ST MARTIN D'URIAGE, DI CHIARO YANN, SAEED Osama, ZULIN Clément, GIROUD Mickaël, FERNANDES Carbs, ECHINE Anis, DOUSSON Thomas, DEMIR Semih, MEKKI H., ANNE T., ECHINE A., VRIGNON P., GZADRI M., KHALA. FC 4 MONTAGNES, CICERON F., Entente Foot Etangs, AM TUNISIENS SMH, ROBERT N.

APPEL : USVO

REGLEMENTS :

ANAR AKDIL Kamel, CORBEL Severin, FC 4 MONTAGNES, USVO, FC CHIRENS, US LA MURETTE, O. VILLEFONTAINE, CF ESTRABLIN, CREMIEU, US GIERES

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

Réunion du mardi 20 octobre 2020

Présent : H. Giroud-Garampon

Dossier n° 20-21-002 : Match U17 D1 du 10 octobre 2020 USVO-CREYS MORESTEL

Appel du club de USVO en date du 15 OCTOBRE 2020 contestant la décision prise par la commission des règlements en date du 6 octobre 2020 parue au PV 494 du 08 octobre 2020 :

Match perdu par forfait

L'audition aura lieu le mardi 3 novembre à 18h30

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président

Hervé GIROUD-GARAMPON

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 20 octobre 2020

Messagerie de la CDA : arbitres@isere.fff.fr

DECISIONS DE RESERVES TECHNIQUES

Réserves pour fautes techniques Match Seniors D1 Poule B, du 04/10/2020 .FC ECHIROLLES 3 - VALLEE DU GUIERS 2 - SCORE FINAL : 3 / 2.

En référence au match noté ci-dessus, suite à une action de jeu de la 88ème minute et suivantes, deux (2) réserves techniques ont été portées à l'encontre des décisions de l'arbitre par le club du FC VALLÉE DU GUIERS 2.

Considérant que toutes les signatures des personnes concernées ont été apposées sur les documents du match ainsi que les rapports reçus des officiels et du club de FC Vallée du Guiers,

SUR LA FORME :

Les réserves techniques sont recevables.

FAITS DE JEU :

A la 88ème minute de jeu, le score étant de 2/2, le gardien d'Echirolles sur un botté de coup de pied de but envoie le



ballon dans le dos du n°9 de la Vallée du Guiers se trouvant dans la surface de réparation. Celui-ci reprend le ballon et marque le but.

Suite à l'annulation du but, l'arbitre ordonne de refaire le coup de pied de but.

Après la reprise du jeu et dans le cours du jeu l'arbitre a été interpellé par des joueurs de la Vallée du Guiers pour porter une réserve pour faute technique, mais le ballon étant en jeu l'arbitre a laissé celui-ci se dérouler qui se conclura par un but marqué par l'équipe d'Echirolles.

Suite au but marqué par l'équipe d'Echirolles à la 92ème minute de jeu, le club de la Vallée du Guiers a porté 2 réserves pour fautes techniques :

- La première réserve pour l'annulation du but à la 88ème minute et
- La deuxième réserve pour refus de l'arbitre de retranscrire une réserve pour faute technique.

SUR LE FOND

Un joueur se trouvant à l'intérieur de la surface de réparation ne doit pas interférer directement le botté du coup de pied de but ; il peut intervenir par contre lorsque le botté est envoyé à un coéquipier du gardien après que le ballon soit en jeu.

Sur le match, le joueur n°9 se trouvant dans la surface de réparation interfère le ballon sur le botté du coup de pied de but et marque.

Donc la décision à prendre dans l'action de jeu comme citée précédemment :

- But refusé, coup de pied de but à refaire.
- Donc il n'y a pas de faute technique de l'arbitre.

La 2ème réserve pour refus de transcrire la réserve pour faute technique

La demande de réserve technique doit être demandée et formulée par le capitaine de l'équipe plaignante à l'arbitre à un arrêt de jeu.

Celle -ci pour être applicable, doit faire suite à l'arrêt du match consécutif au fait de jeu concernant la faute technique, avant la reprise du jeu ; l'arbitre doit retranscrire sur la carte d'arbitrage, mots pour mots les points dictés par le capitaine en présence de l'assistant le plus proche et du capitaine adverse.

L'arbitre retranscrit à la fin du match sur la tablette la réserve technique en faisant signer toutes les personnes concernées.

Sur cette rencontre, la demande de réserve technique a été faite par des joueurs pendant le cours du jeu ; l'arbitre ne pouvant pas arrêter une action de jeu en cours a laissé naturellement celle -ci se dérouler comme le stipule le règlement.

Donc dans le cas d'espèce, il n'y a pas de faute technique d'arbitrage.

DÉCISIONS :

La CDA dit qu'il n'y a pas de fautes techniques d'arbitrage et donne score du match acquis sur le terrain.

FC ECHIROLLES 3 - FC VALLÉE GUIERS 2 score final 3 – 2

FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES

Le stage de formation des arbitres auxiliaires du district de l'Isère aura lieu à Estrablin le **4 novembre 2020 à partir de 19h30.**

Le nombre de places est limité à 30. Seuls les premiers inscrits seront pris. Une autre session de formation sera prévue au District à une date à définir ultérieurement.

Toutes les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par mail au district.

FORMATION INITIATEUR A L'ARBITRAGE

La formation est prévue par la LAURAFoot le 30 et 31 octobre avec hébergement sur place. Mourad Brioua est inscrit à cette formation. Merci de prendre contact avec la LAURAFoot sur le maintien des modalités de cette formation.

NOTE AUX CLUBS

Pour les changements d'horaire ou de modification liés à la COVID, les clubs doivent informer impérativement les officiels (arbitres, délégués) 48 h à l'avance

NOTE AUX ARBITRES

Lorsqu'il n'y a pas de vestiaire qui vous est alloué pour des raisons sanitaires liées à la COVID, le match doit avoir lieu. Néanmoins, le club recevant doit au minimum fournir à l'arbitre un local pour entreposer ses affaires

STAGE DE RATTRAPAGE

Un stage du test de rattrapage est prévu le **11 novembre 2020 au stade des Béthanies**, 274 route des Béthanies – 38430 MOIRANS

Les arbitres concernés recevront ultérieurement une convocation.

Rappel du règlement intérieur de la CDA :

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les catégories **D1 / D2 / AAD1** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

Pour les catégories **D3** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé.

Pour les autres catégories : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

- 12 répétitions effectuées
- 1^{ère} saison d'échec : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine
- 2^{ème} saison consécutive d'échec : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.



COORDONNEES DESIGNATEURS ADULTES – JEUNES :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Catégorie	NOM Prénom	Email	Téléphone
D1-D2-AA District & Ligue	FARKAS Léo	designation.isere@gmail.com	07.85.98.74.44
D3-D4-D5 & Féminines (District & Ligue)	NASRI Riad	designation2.isere@gmail.com	06.17.14.62.03
Jeunes Ligue & U20 District	GUIRADO-PATRICO Nathan	designateur-U20-38@outlook.fr	06.68.68.31.61
Jeunes U17 District	CUSANNO Stéphane	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	06.46.41.36.44
Jeune U15 District	YUKSEL Ferdinand	designateur.U15.38@gmail.com	07.67.83.99.47
Foot Entreprises	AKYUREK Mustapha	Mustaky38@yahoo.fr	06.58.92.79.30
Futsal	GUIGON Florian	Clarisse.guigon@orange.fr	06.03.90.02.44

NOTE AUX ARBITRES

Les arbitres sont tenus de contrôler et faire vérifier aux éducateurs, les scores, remplacements, règlements locaux (éducateurs présents sur les bancs) et cartons à la fin du match avant signature. Les réserves sont à transcrire obligatoirement par l'arbitre contresignées par les capitaines des deux équipes.

RAPPEL : Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF 3 semaines avant la date.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS

AMS Cheyssieu : le changement d'horaire concerne la commission sportive. Le club recevant doit informer de tout changement 48 h à l'avance.

GF Nivolas : Par manque d'arbitres, nous faisons le maximum pour couvrir ces matchs dans la mesure de nos possibilités.

Tignieu-Jamezyieu : l'arbitre peut être changé par le désignateur jusqu'au samedi 10h pour diverses raisons. Celui-ci essaie de le remplacer dans la mesure du possible

COURRIERS ARBITRES

E. Fiard : reçu justificatif d'absence au stage. Noté

M. Djouder : reçu certificat médical. Noté

R. Ben Fredj : arbitre futsal désirant arbitrer en ligue. Il faudra faire une formation non encore prévue. A voir ultérieurement avec la Ligue ou le district.

N. Jory : Ce n'est pas le district qui prévient l'arbitre mais le club recevant qui informe de l'horaire et du lieu du match. Voir le rappel aux clubs plus haut. Toutefois, pour ne pas être pris au dépourvu, les arbitres peuvent appeler le club recevant pour prendre les informations concernant le match.

N. Robert : pour les matchs en nocturne, pas de matchs après 17h les clubs doivent changer impérativement les horaires. Voir note parue sur le site du district.

Pour le questionnaire en ligne, le président de la CDA prendra attache avec vous.

Joseph SABATINO
Président

Aboubakar LALO
Secrétariat – rédaction

ATTENTION

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 13 OCTOBRE 2020



ATTENTION

2 dates de reunion

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS A LA REUNION TELEPHONIQUE : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr



DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel** ou **courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

MODIFICATIONS DESIGNATIONS :

Dimanche 11 Octobre 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D3 Poule C	BATIE MONTGASCON	VIRIEU VALONDRAS	GIRARD VEYRET Norbert	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	VOIRON MOIRANS 2	MOIRANS FC	DUTCKOWSKI Yoan VELOSO José	Caisse de Péréquation

DESIGNATIONS :

Samedi 17 Octobre 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D3 Poule G	CREMIEU	VALLEE BLEUE	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 18 Octobre 2020

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1 Poule A	AJA VILLENEUVE	LE VERSOUD	BENZEGHIBA Tofik	Frais au Club de AJA Villeneuve
D4 Poule A	DEUX ROCHERS 2	CHAMPAGNIER	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Deux Rochers

REUNION DU MARDI 20 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer:
L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District
DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Communication pour les Clubs durant le COVID :

Etant donné la situation actuelle liée au Covid et le fait que la commission de délégation travaille à distance, il se peut que certaines demandes de délégué faites par les clubs ne soient pas prises en compte. Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter le président afin que nous puissions régulariser et vous mettre un délégué :

Numéro de téléphone : 06-33-54-57-25

Adresse mail : fabien.ciceron@gmail.com



DESIGNATIONS :

Samedi 24 Octobre 2020				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>U20 D2 Poule A</i>	<i>GONCELIN</i>	<i>PONTCHARRA</i>	<i>NAVARRO Sébastien</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>

Dimanche 25 Octobre 2020				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>D2 Poule A</i>	<i>NOYAREY</i>	<i>PONTCHARRA</i>	<i>DIASPARRA Guillaume</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D2 Poule C</i>	<i>TUNISIENS SMH</i>	<i>O VILLEFONTAINE</i>	<i>HUGOT Daniel</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>SAINT GEORGES COMMIERS</i>	<i>USVO</i>	<i>BOULORD Jean Marc</i>	<i>Frais au Club de Saint Georges de Commiers</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>POISAT</i>	<i>GRESIVAUDAN</i>	<i>VELOSO José DUTCKOWSKI Yoan</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule B</i>	<i>SAINT QUENTIN</i>	<i>SAINT LATTIER</i>	<i>MORE Claude</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule A</i>	<i>CHAMPAGNIER</i>	<i>FROGES</i>	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule A</i>	<i>SAINT MARTIN D URIAGE</i>	<i>NOTRE DAME DE MESSAGE</i>	<i>MALLET Marc</i>	<i>Caisse de péréquation</i>
<i>D4 Poule B</i>	<i>TURC DE GRENOBLE</i>	<i>VERSAU 3</i>	<i>EL RHAFFARI Reda</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 20 octobre 2020

Président M. MALLET

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 495 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour

Ascol Foot 38 ;Balmes NI ; Beaucroissant ;Beaurepaire ;Beauvoir ;Bourg Oisans ; Cessieu ; Charvieu ; Cheys-sieu ; Creys Morestel ; Deux Rochers ; Dolomieu ; ECBF ; Estrablin ; Eybens; ; Eyzin Pinet ; Faramans; Fontaine; Gières ;Goncelin; Izeaux; La Bourbre ;La Murette; La Tour st Clair ;Lauzes; Lca Foot 38; Liers; Manival; Miribel; Notre dame de Mesage; O.N .Dauphiné; Oyeu; Pays Alleverd;Pont de Claix ; Pierre Chatel ; Poisat ; Pontcharra; Quatre Montagnes; Reventin ; Rives; Ro-Claix; Ruy Montceau ; Sassenage ;Seyssins; St André Le Gaz ; St Etienne de Crossey;St Georges de Commiers; St Hilaire de la Cote; St Joseph de Rivière; St Lattier; St Marcellin; St Martin d'Herès;St Paul de Varcès; St Quentin sur Isère; Sud Isère; Tignieu; Tullins; Tunisien SMH; Turcs de Grenoble;Turcs Verpillère; Unifoot; Vallée Bleue ; Vallée de l'Hien ; Vallée de la Gresse; Varezze; Velanne; VerSau ; Vézeronce-Huert; Villefontaine ; Vinay ; Voreppe

Listes reçues mais non validées : Vourey foot ; Vourey SportCorbelin; La Sure; Chabons; La Cote St André; Voiron-Moirans; Flachère; Cassolard Passageois ; Crolles ; Chirens ; Jarrie Champs ; St Martin Uriage ; St Geoires Valdaine ; Virieu Valondras

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 20 octobre 2020

Président : Jacques Issartel

Excusé: Thierry Truwant



RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

COVID 19

Les clubs sont priés de nous faire parvenir tout manquement lié aux règles sanitaires en rapport avec le Covid 19
Au niveau du foot féminin, le référent Covid 19 est Thierry Truwant
Sur le site il existe un onglet « Covid 19 »

En semaine contactez le secrétariat par mail : district@isere.fff.fr

F M I

Rappel : dans tous les cas, si problème avec la F M I, seul Marc Mallet peut vous autoriser à utiliser une feuille de match papier

ARBITRES

En cas d'absence d'arbitre, veuillez contacter la commission des arbitres (avec copie à la commission féminine)

CHAMPIONNAT U 18F à 11

Suite au C D, l'horaire légal de la catégorie U 18 F dimanche 10 h
Possibilité aux clubs de programmer les matches le samedi (articles 8-2,8-3, 8-4)
Attention aux périodes

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

SAINT ANDRE LE GAZ : Sera incorporé en 2^e phase

C V L : Suite aux problèmes rencontrés par C V L 38, ce club est retiré de la 1^e phase

SEYSSINET : Sera incorporé en 2^e phase (à condition de faire valider vos licences)

Le Président **J. Issartel**

06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I.

Réunion du 20 octobre 2020

Président : M. MALLET

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

1. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

2. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même.

Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT ENTREPRISE



ATTENTION

2 dates de reunion

REUNION DU MARDI 13 OCTOBRE 2020 – PV 495

Présents à la réunion téléphonique : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

28. Saint-Cassien : noté. Accord pour report match (Fontaine Les Iles) au 26/10/2020.

29. FC2A : noté (engagement foot à 8).

30. GSE : noté (FM).

NOTES AUX CLUBS

Equipe engagée : FC2A (foot à 8), remplace Exempt dans la poule D2. Merci au FC2A de nous communiquer le nom et les coordonnées du correspondant de cette équipe.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants : mise à jour 2020-2021 en cours. Rappel lien liste 2019-2020 : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2020/01/Correspondants-Foot-Entreprise-2019-2020.pdf>

TERRAINS

En cas de match remis sur les terrains de Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir le service des sports de la ville de Grenoble, et la CFE.

Contact ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport.planification@grenoble.fr

ARBITRAGE

En cas de match remis, prévenir l'arbitre et/ou l'arbitre désignateur, et la CFE.

Arbitre désignateur : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr

Annuaire des arbitres : <https://isere.fff.fr/documents/?cid=103&sid=9&scid=143&sscid=-1&pid=0>

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Tour 1, A. Bennes Marrel Andrézieux-Bouthéon (42) – BELLEDONNE (38) : 3 - 0 (Forfait).

Tour 1, B. VRS (Vernet Rectification Service) Firminy (42) – AIR LIQUIDE (38) : 0 - 8 (0 - 2).

Samedi 03/10/2020, 15h30. Stade de la Barge, 42700 Firminy (Loire).

Arbitre : Zackaria MCHACHTI (Loire).

Buteurs : Laurent ALESSI (1), Jérémy CHANTELOVE (4), Jean DOBROLOWSKI (1) et Martin DOBROLOWSKI (2) pour Air Liquide.

Match : déroulé dans un excellent état d'esprit, l'équipe d'Air Liquide remercie le club de VRS (dirigeants, joueurs, etc) pour leur accueil très chaleureux et sympathique.

Tour 2, E. GSE (38) – Air Liquide (38) : 1 - 3 (1 - 2).

Lundi 12/10/2020, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

Arbitre : Yannick DUQUENOY (Savoie). Délégué : Amar REMLI (Isère).

Buteurs : Saïd CHARAH (10^{ème} pénalty) pour GSE, Salah MOUADNA (7^{ème}, GSE contre son camp), Cédric BENSAAADI (39^{ème}) et Martin DOBROLOWSKI (54^{ème}) pour Air Liquide.

Match : déroulé dans un très bon état d'esprit de la part de tous les joueurs, dirigeants et officiels.

Barrage. GSE (38) – Bennes Marrel Andrézieux-Bouthéon (42).

Samedi 24/10/2020, Grenoble.

Equipes qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finale : Air Liquide + vainqueur du match de barrage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. ASPTT 1 – Air Liquide.

Lundi 19/10/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J01. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 19/10/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/10/2019

RJ01. Bilieu – Deux Rochers 1.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J03. Umicore – Turcs de Grenoble.

Lundi 19/10/2020, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/10/2019

J03. Deux Rochers 2 – ASIEG.

J03. Touvet-Terrasse 2 – St-Martin d'Uriage 2.

J03. Touvet-Terrasse 1 – FC2A.

J03. St-Paul-de-Varces – Fontaine Les Iles.

J03. St-Cassien – Poisat.

RJ01. Umicore – FC2A.

Lundi 26/10/2020, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 26 au 29/10/2019

(Matches en retard)

Rectificatif date, RJ01. Touvet-Terrasse 1 – ASIEG.

RJ01. St-Cassien – Fontaine Les Iles.

RJ01. Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse 2.

REUNION DU MARDI 20 OCTOBRE 2020 – PV 496

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.



RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

NOTES AUX CLUBS

16/10/2020 : Décision du Bureau du District de l'Isère de Football : **suspension de tous les matches organisés par la CFE (Commission Foot Entreprise).**

TOUS LES MATCHS DE CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11 ET SENIOR A 8 & ENTREPRISE SONT SUSPENDUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

La CFE précise qu'aucune dérogation ne sera acceptée.

La CFE remercie tous les clubs qui à la suite de l'annonce gouvernementale concernant le couvre-feu s'étaient organisés pour jouer le samedi ou le dimanche. La CFE remercie également le service des sports de la mairie de Grenoble pour la mise à disposition de ses terrains à 17h00.



COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Barrage. GSE (38) – Bennes Marrel St-Etienne Andrézieux-Bouthéon (42)

Samedi 24/10/2020, 15h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

Arbitre : Dominique CLERET (Isère).

L'équipe vainqueur rejoindra Air Liquide en 1/32^{ème} de la Coupe Nationale.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 20 OCTOBRE 2020

Présents : LOUIS J

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

Suite aux décisions gouvernementales et plus particulièrement au **couvre-feu en vigueur**, le début des **championnats Futsal sont reportés début Décembre** et sous réserve de nouvelles annonces.

De même, il a été décidé de façon à protéger un maximum de personnes, que les commissions qui n'ont pas utilisé de se rendre au District de l'Isère de rester chez eux. Donc pour le moment **plus de permanences le mardi en Futsal.**

Pour tout renseignement vous pouvez toujours joindre Mr CARRETERO C ou Mr LOUIS J sur leurs portables.

La Commission rappelle qu'elle ne répond pas au mail personnel.



COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96



ATTENTION

2 dates de reunion

REUNION ELECTRONIQUE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

Présent : Jean Marc Boulord (Président)

Obligation de licence – Rappel aux clubs et leur Président :

Considérant l'article paru sur le site du District Isère de Football rappelant : Obligation de licence pour un Football sans incidences...

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Futsal, Foot-entreprise, Vétérans, jeunes, foot libre, Féminines.

La Commission des Règlements se réserve le droit d'ouvrir tout dossier pour le respect de ces directives : Art. 8 du District Isère de Football

Ci-dessous, liste des matchs lors desquels, une personne a été inscrite sur la feuille de match sans être licenciée. Dernier rappel avant ouverture de dossier.

Match : VALLEE DE LA GRESSE / EYBENS – U17 – D3 – POULE B

L'arbitre central n'est plus licencié

Match : la BATIE MONTGASCON / ECBF – U15 – D3 – POULE J

L'assistant 2 n'a jamais été licencié

Match : ESTRABLIN / UNIFOOT – U15 – D3 – POULE K

L'assistant 2 n'a jamais été licencié

Match : TIGNIEU / VAREZE – U17 – D3 – POULE

L'assistant 2 licencié, doit mettre son numéro de licence

Match : MANIVAL / PONTCHARRA – U20 – D2 – POULE A

L'assistant 2 licencié, doit mettre son numéro de licence

Match : MIRIBEL / LA SURE – SENIORS – D4 – POULE C

L'assistant 2 n'a pas de licence

Match : RUY / TIGNIEU – SENIORS – D5 – POULE E

L'assistant 1 n'a plus de licence



REUNION ELECTRONIQUE DU MARDI 20 OCTOBRE 2020

Présent : Jean Marc Boulord (Président)

REGLES et NOTIONS D'EQUIPIERS SUPERIEURS en CATEGORIE JEUNES :

LAURAFoot	R14	R15	R16		R18		R20
	13 14	13 14 15	14 15 16		16 17 18		17 18 19 20
DISTRICT		D15		D17			D20
		13 14 15		15 16 17			17 18 19 20

En rouge, les catégories dans lesquelles le joueur évolue naturellement

En vert, les catégories dans lesquelles le joueur peut évoluer s'il bénéficie du surclassement 73.1 (voir fin de document))**

Les championnats sont classés par niveau ce qui ne change rien par rapport aux anciennes règles

Par contre il faut surtout analyser l'âge du joueur pour savoir où il peut jouer : « **Un joueur de 17 ans évolue naturellement, R18 ou D17** (17 rouge sur tableau). **C'est uniquement dans ces catégories qu'est définie la notion d'équipier supérieur pour un 17 ans** ».

- Le club X ne joue pas en championnat R18 ce week-end, où peuvent jouer les joueurs de cette équipe ?

Il faut se demander l'âge des joueurs concernés.

Le joueur qui a 17 ans qui joue habituellement en R18 ne pourra pas jouer en D17 car c'est sa catégorie normale (rouge sur rouge), il pourra par contre jouer en R20 ou en D20 s'il est surclassé article 73.1 (**)) ** des RG.

Le joueur qui a 18 ans, ne pourra pas jouer en D20 de District (rouge sur rouge) mais pourra être aligné en R20.

- Un joueur de 14 ans qui est en championnat R14 couplé R15, peut-il être aligné en D15 de district si le R14 ne joue pas ce jour-là ?

Nous sommes sur (du rouge pour du rouge) donc ce n'est pas possible, car le championnat R14 même si il est couplé est, et reste un championnat de LIGUE.

Ce joueur pourrait être aligné en R16 de ligue car le 14 est en vert (si le joueur bénéficie du surclassement 73.1 (**)).

Contrairement à une idée toute faite, le championnat R14 est supérieur à un championnat D15 District.

En conclusion : Curieusement les joueurs surclassés ont plus de possibilités sous réserve qu'ils soient surclassés dans le sens de l'article 73.1 ())**

C'est ce qu'ont voulu les services juridiques de la FFF en jugeant en cas de jurisprudence.

Il faut toujours se demander l'âge du joueur pour savoir où il peut évoluer.

Il va de soi que toutes ces règles s'appliquent également dans le compte du nombre de joueurs pouvant évoluer à l'étage supérieur

(**): Article – 73.1 Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. En cas d'interdiction médicale de surclassement sur leur demande de licence, la mention « surclassement interdit » est apposée sur les licences des joueurs ou joueuses concernés.

Obligation de licence – Rappel aux clubs et leur Président :

Considérant l'article paru sur le site du District Isère de Football rappelant : Obligation de licence pour un Football sans incidences...

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans, ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Futsal, Foot-entreprise, Vétérans, jeunes, foot libre, Féminines.

La Commission des Règlements se réserve le droit d'ouvrir tout dossier pour le respect de ces directives : Art. 8 du District Isère de Football.

Ci-dessous, liste des matchs lors desquels, une personne a été inscrite sur la feuille de match sans être licenciée. Dernier rappel avant ouverture de dossier.

Match : VALLEE DE LA GRESSE / EYBENS : U17 – D3 – POULE B

L'arbitre central n'est plus licencié

Match : la BATIE MONTGASCON / ECBF : U15 – D3 – POULE J

L'assistant 2 n'a jamais été licencié

Match : ESTRABLIN / UNIFOOT : U15 – D3 – POULE K

L'assistant 2 n'a jamais été licencié

Match : TIGNIEU / VAREZE : U17 – D3 – POULE

L'assistant 2 licencié, doit mettre son numéro de licence

Match : MANIVAL / PONTCHARRA : U20 – D2 – POULE A

L'assistant 2 licencié, doit mettre son numéro de licence

Match : MIRIBEL / LA SURE : SENIORS – D4 – POULE C

L'assistant 2 n'a pas de licence

Match : RUY-MONTCEAU / TIGNIEU : SENIORS – D5 – POULE E

L'assistant 1 n'a plus de licence

Match : MOIRANS / VINAY : U17 – D3 – POULE C

L'Assistant 2 : mauvais numéro de licence.

Match : UNIFOOT / DOMARIN : U17 – D3 – POULE G

L'assistant 2 licencié, doit mettre son bon numéro de licence

Match : ST SIMEON DE BRESSIEUX / ST MARCELLIN : U15 – D3 – POULE G

L'assistant 2 n'a pas de licence

Match : PONTCHARRA / ST MARTIN D'HERES : U20 – D2 – POULE A

L'assistant 1 n'a pas de licence

Match : GF NIVOLAS – LA TOUR ST CLAIR / EYBENS : séniors F à 11 – D2

L'assistant 2 n'a pas de licence

Match : GF ARTAS-CHARANTONNAY – OND / CLAIX : U18 F à 11

Mauvaise orthographe de l'assistant 2.



COURRIERS

LA MURETTE : contrôle effectué, rien à signaler.

EDUCATEURS D1 -D2 :

O. VILFONTAINE : D2 – POULE C : M. Nourdine EL BIYAALI Licence n° 2538627257, nouvel éducateur.

RECLAMATION – RESERVE D'APRES-MATCH

N° 4 : GIERES 2 / MANIVAL 3 – U15 – D3 – POULE A - MATCH du 17/10/2020.

La commission, pris connaissance de la réclamation du club de GIERES, pour la dire recevable en application de l'art. 197.1 des R.G. de la F.F.F. . La Commission des Règlements communique au club de MANIVAL une réclamation sur la participation à cette rencontre de trois (3) joueurs susceptibles d'avoir disputé une rencontre avec une équipe supérieure le week-end précédent alors que celle-ci ne joue pas ce même week-end. (art. 5 de R.G. championnats de jeunes du District Isère Football.

La commission des Règlements demande au club de MANIVAL de lui faire part de ses observations avant le lundi 26/10/2020, délai de rigueur.

DECISIONS

N°3 : MOS3R 2 / ESTRABLIN – U17 – D2 – POULE E – MATCH DU 10 / 10 / 2020.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ESTRABLIN pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de MOS3R évoluant en U17 - D1 - POULE A. Ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

La dernière rencontre officielle de l'équipe MOS3R 1 contre L'ISLE D'ABEAU a eu lieu le 26 / 09 /2020.

Sur cette feuille de match figure le nom d'un joueur.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de MOS3R pour en reporter le bénéfice au club d'ESTRABLIN.

MOS3R : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

ESTRABLIN : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score à la fin de la rencontre : 4 / 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football Isère Football Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football Isère Football.

N° 5 : ASCOL 2 / CHIRENS – SENIORS – D5 – POULE D – MATCH DU 17 / 10 / 2020.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHIRENS, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2ème partie :

Considérant ce qui suit :

La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de ASCOL,

Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.

La dernière rencontre officielle contre TURCS DE LA VERPILLIERE a eu lieu le 11 / 10 /2020.

Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football Isère Football Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football Isère Football.

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 OCTOBRE 2020

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Octobre 2020

524603 UO PORTUGAL

533035 AJAT VILLENEUVE

564167 GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE





COMMISSION SPORTIVE ET COUPES



ATTENTION

2 dates de reunion

Réunion électronique du mardi 13 octobre 2020

Présents : Michel VACHETTA et Gérard BOUAT

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE

Après quatre journées de championnat une trentaine de matchs ont été reportés par la commission en lien avec la responsable Covid du district de l'Isère du fait de la pandémie qui touche notre pays.

Les justificatifs doivent être transmis au district au plus tôt et de fait avant la nouvelle date sous peine de match perdu.

Consciente que les dates de report fixées par la commission peuvent être « dérangeantes » pour les clubs, la commission demande à tous les clubs de respecter ces dates de report disponibles au calendrier sportif.

Il serait préjudiciable de se retrouver à la fin des matchs aller avec un nombre important de rencontres en retard avec peu de dates libres sur les matchs retour pour récupérer ce retard.

Pour les rencontres reportées dans un souci d'équité en application de l'article 8 des règlements généraux du district, la commission des règlements fera un contrôle des joueurs brûlés.

En cas de non respect, si le club adverse n'a pas posé réserve le match sera donné perdu par pénalité sans que le gain du match ne soit attribué à l'autre équipe.

Merci pour votre implication, merci pour votre compréhension dans cette période difficile pour tous.

Michel Vachetta.

Article 8 – Horaires des matchs (U6 à U20)

8-1 - Les plateaux Foot Animation (U6 à U11) :

Ils doivent débuter le samedi entre 12H30 et 15H30 mais peuvent être programmés à partir de samedi 10h30 avec l'accord de tous les clubs concernés et validation de la commission sportive.

8-2 – **Horaires officiels** : Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – **Horaires modifiés** : Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à

15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Foot club.

Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

8-4-2 - Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Foot clubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00.

8-4-3 - Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES.

SENIORS D1:

Poule A : ASL ST CASSIEN 1 / FC TOUR ST CLAIR 2 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 14H30.

Poule B : FC LA COTE ST ANDRE 2 / US JARRIE CHAMP 1 du 27/09/2020 reporté au 11/11/ 2020 à 14H30.

Poule B : FC ST MARTIN D'HERES 1 / FC LA COTE ST ANDRE 2 du 04/10/2020 reporté au 20/12/ 2020 à 14H00.

Poule B : FC LA COTE ST ANDRE 2 / VEZERONCE HUERT 1 du 10/10/2020 reporté au 24/01/2021.

Poule B : FC CHARVIEU CHAVAGNIEU 2 / FC ECHIROLLES 3 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

SENIORS D2:

Poule A : RIVES SPORTS 1 / ES MANIVAL 2 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h30.

Poule A : ASL ST CASSIEN 2 / FC ST MARTIN D'HERES 2 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule B : US RUY MONTCEAU 1 / UNION NORD ISERE 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h30.

Poule C : US DOLOMIEU 1 / US CORBELIN 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

SENIORS D3 :

Poule A : US ST PAUL DE VARCES 1 / ST GEORGES DE COMMIERS 1 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : RIVES SPORTS 2 / ECBF 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule B : FC BEAUCROISSANT 1 / AS ST LATTIER 1 du 11/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : ECBF 1 / FC VALLEE DE LA GRESSE 3 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

Poule D : US BEAUVOIR ROYAS 1 / US REVENTIN 2 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

Poule D : VEZERONCE HUERT 2 / US REVENTIN 2 du 11/10/2020 reporté au 20/12/2020 à 14h30.

Poule D : FC TOUR ST CLAIR 3 / CHARVIEU CHAVAGNIEU 3 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

SENIORS D4 :

Poule A : DEUX ROCHERS 2 / FC CHAMPAGNIER 1 du 11/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : AS FONTAINE 1 / ASJF DOMENE 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h30.

Poule B : ES IZEAUX 1 / US THODURE 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : US THODURE 1 / ASJF DOMENE 2 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

Poule C : FC VELANNE 1 / FC CHIRENS 1 du 11/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule D : US RUY MONTCEAU 2 / AS VEZERONCE HUERT 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule D : AS VEZERONCE HUERT 3 / F C VALLEE BLEUE 1 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

Poule E : US FLACHERES 1 / US REVENTIN 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.



SENIORS D5 :

Poule A : FC CHAMPAGNIER 2 / ST GEORGES DE COMMIERS 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.
Poule A : FC CHAMPAGNIER 2 / FC VERSOUD 2 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule B : AS FONTAINE 2 / US CHATTE 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.
Poule B : AS FONTAINE 2 / AS ST LATTIER 2 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule C : VOUREY SP 2 / BOSS 2 du 11/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 14h30.
Poule D : FC VELANNE 2 / US BATIE MONTGASCON 3 du 11/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h00.
Poule D : ASCOL FOOT 38 2 / FC CHIRENS 2 du 11/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.
Poule E : ASP BOURGOIN 2 / US RUY MONTCEAU 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.
Poule F : US BEAUVOIR ROYAS 2 / ARTAS CHARANTONNAY 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

U20 D1 :

Poule UNIQUE : USVO GRENOBLE 20 / OL ST MARCELLIN 20 du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 16h00.

U20 D2 :

Poule A : US ST PAUL DE VARCES / FC DEUX ROCHERS du 27/09/2020 reporté au 31/10/2020 à 16h00.
Poule A : FC CROLLES 20 / FC DEUX ROCHERS 20 du 17/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule A : CA GONCELIN / FC ST MARTIN D'HERES du 26/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 16h00.
Poule B : FC MOS 3R 20 / FC SEYSSINS 20 du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h30.
Poule B : FC TOUR ST CLAIR 20 / OL ST MARCELLIN 22 du 10/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

U17 D1 :

Poule A : FC DEUX ROCHERS 1 / FC ST MARTIN D'HERES 1 du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h00.
Poule B : US LA MURETTE 1 / OC EYBENS 1 du 10/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 14h30.
Poule B : FC MOS3R 1 / FC SEYSSINS 1 du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 14h30.

U17 D2 :

Poule A : FC VALLEE DE LA GRESSE / ES RACHAIS du 26/09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.
Poule B : FC VOIRON MOIRANS / US GIERES du 03/10/2020 reporté au 17/10/2020 à 17h00.
Poule C : AS CROSSEY 1 / US LA MURETTE 2 du 10/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h30.
Poule D : FC ARTAS CHARANTONNAY 1 / AS ST ANDRE LE GAZ 2 du 03/10/2020 reporté au 17/10/2020 à 16h00.

U17 D3 :

Poule B : FC MISTRAL / US JARRIE CHAMP du 26/09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.
Poule D : FC QUATRE MONTAGNES / AS FONTAINE du 26/09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.

U15 D1 :

Poule A : US REVENTIN 1 / US CREYS MORESTEL 1 du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.
Poule C : OL ST MARCELLIN 2 / FC MOIRANS du 10/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h30.

U15 D2 :

Poule B : QUATRE MONTAGNES / USVO GRENOBLE du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020 à 15h30.
Poule E : AML ST MAURICE L'EXIL / OL NORD DAUPHINE du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020 à 15h00.

U15 D3 :

Poule D : US GIERES / ES MANIVAL 3 du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020 à 12h30.

Poule E : AS FONTAINE / AC SEYSSINET 2 du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020 à 15h00.

Poule E : DEUX ROCHERS / EYBENS 4 du 26/09/2020 reporté au 17/10 /2020 16H00.

Poule G : ST SIMEON DE BRESSIEUX / OL ST MARCELLIN 3 du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020 à 13h30.

Poule K : UNIFOOT / US REVENTIN 2 du 03/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.

U10/U11

Modifications :

En U10: Poule M supprimer EYBENS 3 et mettre EXEMPT à la place

En U11:Poule B Supprimer ECHIROLLES 3 et mettre EXEMPT à la place

En U11:Poule E Supprimer MOIRANS et mettre EXEMPT à la place

En U10-U11 Poule Z Supprimer DOMARIN et mettre EXEMPT6 à la place

En U10-U11 Poule Y Supprimer EXEMPT6 et mettre DOMARIN à la place

Réunion du mardi 20 octobre 2020

Présents : A. Brault / G.Bouat / M. Vachetta.

Excusés : D. Marchal / B.Buosi / A. Remli / C. Maugiron / D. Guillard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr



RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE

Après quatre journées de championnat une trentaine de matchs ont été reportés par la commission en lien avec la responsable Covid du district de l'Isère du fait de la pandémie qui touche notre pays.

Le justificatif doit être transmis au district au plus tôt et de ce fait avant la nouvelle date sous peine de match perdu.

Consciente que les dates de report fixées par la commission peuvent être « dérangeantes » pour les clubs, la commission demande à tous les clubs de respecter ces dates de report disponibles au calendrier sportif.

Il serait préjudiciable de se retrouver à la fin des matchs aller avec un nombre important de rencontres en retard avec peu de dates libres sur les matchs retour pour récupérer ce retard.

Pour les rencontres reportées dans un souci d'équité en application de l'article 8 des règlements généraux du district, la commission des règlements fera un contrôle des joueurs brûlés.

En cas de non-respect, si le club adverse n'a pas posé réserve le match sera donné perdu par pénalité sans que le gain du match ne soit attribué à l'autre équipe.

Merci pour votre implication, merci pour votre compréhension dans cette période difficile pour tous.



HORAIRE DES RENCONTRES :

Depuis le début de la saison, en raison de la crise sanitaire, l'horaire des rencontres seniors du dimanche a été revu.

Dans la continuité, en raison de la décision du couvre-feu sur les régions Grenobloises et Lyonnaises, en raison de l'aggravation de la crise sanitaire et du passage à l'heure d'hiver à partir du 24 octobre 2020, la commission sportive prend les dispositions suivantes :

1 – L'horaire des matchs du dimanche 24 octobre 2020 n'est pas modifié à savoir 12h30 (lever de rideau) et 15h30 (match principal).

Dans les cas où il n'y a pas de lever de rideau, le match principal débute à 15h

2 – A compter du 1er novembre 2020 jusqu'au 29 novembre 2020 l'horaire des rencontres du dimanche est 12h00 lever de rideau

15h00 pour le match principal

3- Pour les matchs du mois de Décembre ces horaires passent à 11h30 pour le lever de rideau et 14h30 pour les matchs principaux.

Article 8 – Horaires des matchs (U6 à U20)

8-1 - Les plateaux Foot Animation (U6 à U11) :

Ils doivent débuter le samedi entre 12H30 et 15H30 mais peuvent être programmés à partir de samedi 10h30 avec l'accord de tous les clubs concernés et validation de la commission sportive.

8-2 – **Horaires officiels** : Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.

2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.

3. Pour les U17 : samedi à 15h30.

4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.

5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – **Horaires modifiés** : Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.

2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.

3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 17h30.

4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

8-4-1 - Pendant la « **période verte** » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Foot club. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

8-4-2 - Pendant la « **période orange** » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Foot clubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00.

8-4-3 - Pendant la « **période rouge** » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.

U15

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES :

U15 D1 :

Poule A : US REVENTIN 1 / US CREY MORESTEL 1 du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.

Poule B : FC ST MARTIN D'HERES 1 / US SASSENAGE 1 du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.

U15 D3 :

Poule D : US GIERES 2 / FC CROLLES 3 du 17/10 /2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.

Poule G : OL ST MARCELLIN 3 / LCA FOOT 38 du 17/10 /2020 reporté au 24/10/2020 à 10h30.

Poule K : UNIFOOT / US REVENTIN 2 du 03/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

U17

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES :

U17 D1 :

Poule A : FC DEUX ROCHERS 1 / FC ST MARTIN D'HERES 1 du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h00.

Poule B : US LA MURETTE 1 / OC EYBENS 1 du 10/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 17h00.

Poule B : FC MOS3R 1 / FC SEYSSINS 1 du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h30.

Poule B : US CREYS- MORESTEL 1 / AML ST MAURICE L'EXIL 1 du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h30.

Poule B : FC 2A / US LA MURETTE 1 du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 16h00.

U17 D2 :

Poule A : FC VALLEE DE LA GRESSE / ES RACHAIS du 26 /09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.

Poule C : AS CROSSEY 1 / US LA MURETTE 2 du 10/10/2020 reporté au 24/10 2020 à 15h30.

U17 D3 :

Poule A : USVO GRENOBLE / US ABBAYE du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.

Poule B : FC MISTRAL / US JARRIE CHAMP du 26/09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.

Poule D : FC QUATRE MONTAGNES / AS FONTAINE du 26 /09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h30.

Poule H : FC VAREZE / AML ST MAURICE L'EXIL du 17/10/2020 reporté au 24/10/2020 à 15h00.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES :

U20 D1 :

Poule UNIQUE : USVO GRENOBLE 20 / OL ST MARCELLIN 20 du 17/10/2020 reporté au 31/10 /2020 à 16h00.

Poule UNIQUE : FC LA COTE ST ANDRE 20 / AC SEYSSINET 22 du 17/10/2020 reporté au 31/10 /2020 à 16h00.

U20 D2 :

Poule A : US ST PAUL DE VARCES 20 / FC DEUX ROCHERS 20 du 27/09/2020 reporté au 31/10/2020 à 15h00.

Poule A : CA GONCELIN 20 / FC ST MARTIN D'HERES 20 du 26/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 16h00.



Poule A : FC CROLLES 20 / FC DEUX ROCHERS 20 du 17/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule B : FC TOUR ST CLAIR 20 / OL ST MARCELLIN 22 du 10/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule B : FC MOS3R 20 / OL ST MARCELLIN 22 du 17/10/2020 reporté au 31/10/2020 à 12H30.

Responsable G.BOUAT, tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES.

SENIORS D1 :

Poule A : ASL ST CASSIEN 1 / FC TOUR ST CLAIR 2 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 15H00.
Poule A : ASL ST CASSIEN 1 / US SASSENAGE 1 du 18/10/2020 reporté au 20/12/2020 à 14h00.
Poule A : US LA MURETTE / FC VALLEE DE LA GRESSE 2 du 18/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule B : FC LA COTE ST ANDRE 2 / US JARRIE CHAMP 1 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 14H30.
Poule B : FC ST MARTIN D'HERES 1 / FC LA COTE ST ANDRE 2 du 04/10/2020 reporté au 20/12/2020 à 14H00.
Poule B : FC LA COTE ST ANDRE 2 / VEZERONCE HUERT 1 du 10/10/2020 reporté au 24/01/2021.
Poule B : FC CHARVIEU CHAVAGNEUX 2 / FC ECHIROLLES 3 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule B : US JARRIE CHAMP 1 / FC MOS3R 2 du 18/10/2020 reporté au 20/12/2020 à 14H00.
Poule B : FC ST MARTIN D'HERES1 / FC VALLEE DU GUIERS 2 du 18/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14H30.

SENIORS D2:

Poule A : ASL ST CASSIEN 2 / FC ST MARTIN D'HERES 2 du 04/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 12h00.

SENIORS D3 :

Poule B : ECBF 1 / FC VALLEE DE LA GRESSE 3 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule D : US BEAUVOIR ROYAS 1 / US REVENTIN 2 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule D : VEZERONCE HUERT 2 / US REVENTIN 2 du 11/10/2020 reporté au 20/12/2020 à 14h00.
Poule D : FC TOUR ST CLAIR 3 / CHARVIEU CHAVAGNEU 3 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

SENIORS D4 :

Poule B : ES IZEAUX 1 / US THODURE 1 du 04/10/2020 reporté au 01/11/2020 à 15h00.
Poule B : US THODURE 1 / ASJF DOMENE 2 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule D : AS VEZERONCE HUERT 3 / FC VALLEE BLEUE 1 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.

SENIORS D5 :

Poule A : FC CHAMPAGNIER 2 / FC VERSOUD 2 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule B : AS FONTAINE 2 / AS ST LATTIER 2 du 11/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Poule E : ASP BOURGOIN 2 / US RUY MONTCEAU 3 du 04/10/2020 reporté au 11/11/2020 à 14h30.
Responsable : Michel VACHETTA, tel : 06.25.25.31.32.

VETERANS

CLUB : LA COTE ST ANDRE : Le championnat nord Isère n'est pas impacté par le couvre-feu.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35.

Le président
M. VACHETTA

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 23 octobre 2020 au lundi 26 octobre 2020

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 25 octobre 2020

Match seniors R1

GF38 2/FC CLUSES SCIONZIEER à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 23 octobre 2020

Match vétérans

GSE/AJA VILLENEUVE à 20h00

samedi 24 octobre 2020

Match Cp de France Entreprise

GSE/BENNE MARREL ANDRÉZIEUX à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 24 octobre 2020

Match U20 D1

FC2A/FC VALLÉE BLEUE à 14h00

dimanche 25 octobre 2020

Match seniors R3

GF38 3/PIERRELATTE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 24 octobre 2020

Match U20 D2 ASIEG/AS VER SAU à 14h00

dimanche 25 octobre 2020

Match seniors D5 ASGD/US ABBAYE à 15h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

lundi 26 octobre 2020

Match Foot Entreprise à 8

UMICORE/FC2A à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 25 octobre 2020

Match seniors Féminines

FC MISTRAL/AS VER SAU à 12h30

Match seniors D2

ASIEG 2/US CORBELIN à 15h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 25 octobre 2020

Match seniors D4

TURCS DE GRENOBLE/AS VER SAU 3 à 15h00

Du samedi 31 octobre 2020 au dimanche 1 novembre 2020

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 1 novembre 2020

Match seniors D1

AJAT VILLENEUVE/FC VALLÉE GRESSE 2 à 14h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 31 octobre 2020

Match U17 D3

FC MISTRAL/US JARRIE CHAMP à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 31 octobre 2020

Plateau U10

GF38/FC ÉCHIROLLES/OC EYBENS à 10h30

Plateau U11

GF38/FC ÉCHIROLLES/OC EYBENS à 10h30

Match U16 R1 GF38/

LYON OLYMPIQUE à 15h00

dimanche 1 novembre 2020

Match Féminines U19 Nat.

GF38/FC CANET ROUSSILLON à 11h00

Match D2 Féminines

GF38/YZEURE ALLIER à 15h00



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

Présents à la réunion téléphonique: Mr. M.VACHETTA, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO.
Excusé : C. FARRAT, D. FRANZIN.

COURRIER

CLUB : US Sassenage :

Votre équipe séniors 1 évolue en D1, le statut de l'arbitrage vous impose d'avoir 1 arbitre de plus de 21 ans et un arbitre majeur. Mr Picard Brice plus de 21 ans et Mr Arfaoui Hedi majeur vous permettent d'être en règle au statut. Pour bénéficier d'un arbitre supplémentaire il faut être en règle au statut de l'arbitrage, les arbitres doivent avoir été formés à l'initiative du club et arbitrer pour votre club deux années consécutives.

Mr Picard Brice formé au club de Sassenage année 2016/2017.

Mr Arfaoui Hedi formé au club de Sassenage année 2015/2016.

Mr Anar Akdim Kamel formé au club de Valmontoise année 2004/2005.

Votre club ne peut bénéficier d'un muté supplémentaire pour la saison 2020/2021.

ERRATUM :

CLUBS :

ES BIZONNES : La licence de votre arbitre Mr HERIVault Alexis a été enregistrée par la Laura Foot le 28 Août 2020, vous n'êtes pas en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2020/ 2021.

FC CHAMPAGNIER : La licence de votre arbitre Mr NIBBIO Mickaël a été enregistrée par la Laura Foot le 30 Août 2020, vous n'êtes pas en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2020/ 2021.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Florent NARDIN

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 20 octobre 2020

Bilan Détection U16 – 1er Tour

Mercredi 30 septembre à Creys-Mépieu et Mercredi 7 octobre 2020 à Sassenage

Encadrements : David CAZANOVE, Thibaut GAUTHERON, Antoine HENRY, Thomas DE TYCHEY, Stéphane PIAN-TANIDA, Olivier ZANCA, Jérémie MATRAY, Anthony DESPLANCHES, Stephen THOMASSET

Résumé de l'action :

Effectif joueurs : 79 joueurs observés dont 6 Gardiens de but.

Contenus de la séance : Mise en train GDB (mobilité/déplacements/coordination motrice)/différentes prise de balle/

plongeurs et vivacité au sol - Echauffement/équipe (25') : Gammes, proprio, préparation musculaire, mobilisation articulaire, souplesse active.

Travail technique/perceptif : travail sur la prise d'info associé à la maîtrise du ballon et l'enchaînement de la passe.

Jeux réduit sans Gardien : 2 équipes contre 1, Variante : conservation/progression orientée et défendre en infériorité.

Matches 11c11 : Match 1 : A c B (40') - Mi-temps (10') - Match 2 : A c B (40').

Mise en place des équipes et consignes :

- syst. utilisé : x4 en Défense, 433/451

- Animation Off : Maîtriser les tps de Conservation/Progresser quand l'Espace est libre/Jouer vers l'avant entre les lignes adverse

- Animation Déf : être actif sur la transition Offensive/Défensive, S'opposer à la progression du Ballon

Observations :

POINT +	POINT -
L'investissement des joueurs. L'encadrement est satisfait de leur travail sur la séance. Excellent travail fourni par les gardiens de but.	Il a manqué de rythme sur les phases de transitions : -Vitesse de réaction insuffisante à la perte du ballon -déplacements approximatifs pour se créer des espaces ou en créer pour les partenaires dès que le ballon est récupéré.
Bonne maîtrise collective du ballon et des temps de jeu.	Jeu long peu utilisé pour déséquilibrer. Difficulté à coordonner nos lignes d'attaques pour jouer dans le dos de la défense. (joueurs pas habitués non plus à jouer ensemble la semaine)
Plusieurs joueurs sur les postes : Défenseur central Milieu axe Se sont mis en avant et ont montré de bonnes aptitudes.	Manque d'inspiration et de créativité à l'approche du but adverse. Prise d'initiative modérée : dans le jeu en profondeur, les duels 1c1 et pour frapper au but.

L'encadrement félicite tous les participants à ces détections et tiens à remercier tous les parents et accompagnateurs qui se sont déplacés, ainsi que les clubs et leur municipalité respective qui nous ont mis à disposition les installations sportives.

Prochaine date :

RASSEMBLEMENT ACADEMIQUE REGIONAL : mardi 27 octobre à Lyon (69)

Bilan CFF1 - Septembre / Octobre 2020

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE (CTD DAP), Samuel BOURGEOIS (Président de la Commission Technique), Stéphane DOUBLET, Maxime CLAIN, Karl PLANCHE (Commission Technique), David CAZANOVE (Educateur Sportif du District). ; Thomas BARTOLINI (Responsable Dossier Formation).

La Commission Technique du District a mis en place une formation CFF1 les 24-25 Septembre et 1er -2 Octobre 2020 en partenariat avec le club de FC Vallée de l'Hien.

C'est dans un contexte sanitaire particulier mais avec un respect des règles en place et une grande envie de retrouver les terrains que 24 stagiaires ont suivi cette formation.

L'encadrement ayant été obligé de revoir l'organisation du stage, les stagiaires se sont montrés très impliqués sur les matinées théoriques en salle et solidaires sur les passages pédagogiques qu'ils ont enchaînés pendant 3h30 les après-midis.

L'ensemble des stagiaires intervenant auprès de l'école de foot de leur club, cette formation leur a permis de se

perfectionner sur la conception de séance et de mieux appréhender la connaissance de leur groupe et de l'activité Football, ce qui leur permettra pour la majorité d'entre eux de se préparer pour leur certification CFF1 à venir dans les prochains mois.

Merci au club de Vallée de l'Hien pour leur excellent accueil et le prêt de leurs installations ainsi qu'aux membres de la Commission Technique pour leur investissement.



**PPF U16 Garçons (joueurs nés en 2005) -
Rassemblement Académique Grenoble - REGIONAL**

MARDI 27 OCTOBRE - RDV à 8H40 (Fin : 17H30)

1^{er} match à 10h00

lieu : Site de Tola Vologe - 350B Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon

SELECTION ISERE

n°	Nom	Prénom	Club
1	MALIGNO	MATTEO	F.C. D'ECHIROLLES
2	BENSAÏD	YANIS	GRENOBLE FOOT 38
3	DURAND	EVAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
4	GLENAT	EVAN	U.S. LA MURETTE
5	KOUTALA	RICH JUNIOR	GRENOBLE FOOT 38
6	LOUISERRE	MAEL	O.C. D'EYBENS
7	MAILLET	ROMAIN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
8	MAURY	TITOUAN	GRENOBLE FOOT 38
9	MELKA	NATHAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
10	NOE	MAXIME	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
11	RAMANOU	ERWIN SAAMIR	GRENOBLE FOOT 38

12	SEGURA	CHRISTOPHE	GRENOBLE FOOT 38
13	TINOUCHE	RAYANE	F.C. BOURGOIN JALLIEU
14	VIDAL	PAUL	GRENOBLE FOOT 38
15	YASAR	DJIBRIL	GRENOBLE FOOT 38
16	HAMELIN	HUGO	F.C. BOURGOIN JALLIEU

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 20 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS

INFOS COMMISSION

Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

COURRIERS

Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fffr

ECLAIRAGE

Classement à prévoir: CHARANTONNAY (en cours) - CHAMP SUR DRAC – LA COTE ST ANDRE (Synthétique)

INSTALLATION SPORTIVE

Classement en cours : BELLEGARDE POUSSIEU -BREZINS – CHAMPIER - CHARANTONNAY - CHIMILIN – CROLLES – EYBENS - FITILIEU – LA MURETTE – LES ABRETS - LES AVENIERES – MEYLAN – NIVOLAS VERMELLE – ST MARTIN D'HERES (Just Fontaine) - ST QUENTIN SUR ISERE - ST ROMANS -

Confirmation : CHAMP SUR DRAC - ST MARTIN D'HERES (Delaune) -

Eclairage : CHAMP SUR DRAC

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée en regard de son niveau de jeu.



RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans.

Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CD-TIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 – D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 – Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

DEROGATION POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2020 / 2021

IS OYEU (Stade municipal) – IS ST GEOIRE EN VALDAINE (Stade de LA COMBE)

Pour ces 2 IS, des travaux de mise en sécurité sont en cours de réalisation.

Courriers et plannings reçus des Mairies respectives.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2020 / 2021

Note aux clubs :

- Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Équipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2020/2021**).
- De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important :

Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**)
Il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive
- Demande d'avis préalable pour un éclairage

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2021 pour présenter vos dossiers FAFA, il sera trop tard

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS « FAFA 2020 – 2021 », PEUVENT ETRE CONSULTES SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU DISTRICT DE L'ISERE

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.